

REGLEMENT PARTICULIER BEX MONS 2020

Art. 01 Réglementation

Club organisateur : Royal Mons Auto Moto Club (monsbex@gmail.com, 0473/81.75.24)

Manifestation

Nom : 2^{ème} Endurance internationale du Doudou

Date(s) : 1 mai 2020

Type : Epreuve reprise au calendrier Open de la FIM Europe (n° EMN 30/524) et au calendrier International Open

Programme

Course d'endurance BEX d'une durée de 5 heures, disputée en une manche, comptant pour le championnat de Belgique.

Course BEX KIDS composée de 2 manches de 40 minutes, comptant pour le championnat de Belgique.

La manifestation est régie par le code sportif de la FMB et ses annexes, par le règlement BEX 2020 édité par la FMB ainsi que par le présent règlement particulier.

L'organisateur a souscrit une assurance RC organisation auprès de la FMWB.

Art. 02 Parcours

Lieu : Site du Bois Brûlé à Ghlin

En cas de force majeure, le parcours pourra être modifié à tout moment de la manifestation, sur décision conjointe du directeur de course et du comité d'organisation.

La capacité maximale du circuit pour les différentes courses sera définie par le directeur de course lors de l'inspection finale. Les durées A et B des procédures « Stop and Go » seront également définies lors de cette inspection.

Art. 03 Engagement

Montant des engagements (location du transpondeur compris)

BEX KIDS : 40€

Endurance BEX : Solo et Vintage : 70€;

Duo BEX 1 et 2 : 130€

Date limite avant majoration : 15/4/2020 Taxe administrative : 20 € après cette date

Inscriptions possibles jusqu'au jour de l'épreuve sauf si la capacité du circuit est atteinte avant.

Numéro de compte où les versements doivent être versés :

IBAN: BE82 3700 0097 7868 du Royal Mons Auto Moto Club

Mentionnant en communication les noms des **coureurs**.

Art. 04 Spécificités de la manifestation

Le parc des coureurs/officiels sera accessible à partir de jeudi 30/4 à 15 heures.

Art. 05 Formalités à l'arrivée sur le site

Les participants se présenteront au secrétariat de l'épreuve afin d'y procéder aux formalités administratives. Ils recevront leur dossard reprenant leur numéro de course attribué, et un transpondeur contre dépôt d'un document d'identité qui sera restitué lors de la remise des pièces nettoyées et intactes.

Chaque coureur sera muni d'un bracelet, placé par le secrétariat. Il sera en plus remis à chaque concurrent 1 bracelet mécanicien (par coureur) ainsi qu'un pour un panneauteur. L'accès à la zone d'assistance étant limité aux seuls détenteurs d'un bracelet.

Chaque équipe recevra une « fiche concurrent » à compléter avant présentation de la ou des motos au contrôle technique.

Le parc de travail sera sous surveillance de commissaires durant toute la durée de l'épreuve, c.à.d. depuis l'introduction du premier motocycle jusqu'à 15 minutes après la fin de l'épreuve.

Art. 06 **Classements**

Un podium aura lieu pour les classements finaux en BEX pour les solos, Duo Bex1, Duo Bex2, Vintage, et en BEX Kids.

Art. 07 **Officiels**

Directeur de course : René SPRUMONT
Adjoints direction de course : Francis PRINCE, Cédric LAURENT (stage)
Econome : Marc PARIZEL, Manuel THEYS (stage)
Commissaire d'organisation : Charles-Olivier DESCHAMPS
Secrétaire de la manifestation : Michel COLLART
Responsable chronométrage : David SANZOT (Chrono FMWB)
Responsable technique : Michel PRUMONT, Adelin NAESENS, Marc PIERMONT (stage)
Environnement : Bernard NION
Médecin de service : TBA
Service médical : TBA

Art. 08 **Horaire général**

30 avril	
15h00	Ouverture du parc coureurs/officiels
17h00	Ouverture du secrétariat sportif
21h00	Fermeture du secrétariat sportif

1 mai	
07h00	Ouverture du secrétariat sportif
07h15	Ouverture du contrôle technique
08h20 - 08h50	Essais chrono Kids (30')
09h00 - 09h30	Essais libres BEX (30')
09h40 - 10h20	1ère manche Kids (40')
10h45 - 11h15	Essais chrono BEX (30')
11h30 - 12h10	2ème manche Kids (40')
12h20	Podium Kids
12h30 - 17h30	Course 5 h BEX (300')
18h30	Podium BEX

Art. 09 **Approbation**

Le présent règlement particulier a été approuvé par le coordinateur BEX en date du 20 février 2020